

DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROGRAMME D'ÉTUDES	NUMÉRO DU PROGRAMME	DURÉE (en heures)	DROITS SCOLARITÉ	FRAIS AFFÉRENTS	
				Cahiers et équipements personnels (à acheter au CFPBJ)	Assurance maladie et hospitalisation**
Assistance à la personne en établissement et à domicile	5358	870	11 389 \$	203 \$	60 \$ / mois
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	5273	630	28 657 \$	679 \$*	60 \$ / mois
Conduite de machines de traitement du minerai	5274	900	19 147 \$	429 \$*	60 \$ / mois
Forage et dynamitage	5369	900	32 441 \$	509 \$*	60 \$ / mois
Mécanique d'engins de chantier	5331	1 800	34 583 \$	1 211 \$*	60 \$ / mois
Santé, assistance et soins infirmiers	5352	1 800	33 724 \$	427 \$*	60 \$ / mois

* Certains équipements personnels, non compris dans ces frais, devront être achetés par l'élève s'il ne les possède pas déjà.

** Le tarif sera de 68 \$/mois à compter du 1^{er} août 2022.

Les droits exigés sont sujet à changement selon les paramètres en vigueur au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Mise à jour 2022-02-24